

VOTRE URPS EN ACTION

N°4 - Octobre 2015



LETTRE D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PHARMACIENS PACA

Le mot du président

Chers confrères, chères consoeurs,

Installée en 2011, l'URPS Pharmaciens, à l'instar de toutes les URPS, est devenue **un acteur incontournable de la santé dans la région.** Elle a dû trouver sa place dans un paysage régional bouleversé par l'arrivée des ARS et tracer son chemin dans un contexte économique difficile.

Depuis cinq ans, l'URPS Pharmaciens PACA n'a eu de cesse de **s'engager à vos côtés,** pharmaciens d'officines de la région PACA.

Grace à vous, et forts de notre engagement et de notre volonté de **valoriser la profession de pharmacien,** nous sommes devenus un interlocuteur privilégié de l'élaboration de la politique de santé régionale.

Sans vous rien n'aurait été possible. Merci de votre implication !

Animés par notre mission d'organisation du paysage de la santé en PACA, **nous multiplions les actions facilitant l'organisation des soins en améliorant qualité et sécurité.**

A ce titre, nous avons à cœur de défendre et promouvoir **le respect du libre choix du patient.**

Nous avons particulièrement œuvré à la construction de la **coordination pluriprofessionnelle** en mettant en place des partenariats avec les autres professionnels de santé, en ville ou à l'hôpital.

En décembre, l'URPS sera amenée à se renouveler et **vous serez appelés à voter pour vos nouveaux représentants.**

Les prochains mois s'inscrivent donc dans une période de bouleversements : nous nous apprêtons à connaître les modalités de la prochaine loi santé, du PLFSS ainsi que les implications de la réforme territoriale. Ces mutations sont, pour l'URPS, une occasion de faire mieux encore, de **s'engager toujours davantage auprès de vous et de valoriser vos compétences** auprès des pouvoirs publics, des autres professionnels de santé comme des patients.

Les projets de longue haleine que nous avons engagés contribueront à transformer le paysage de la santé et permettront à votre future URPS de continuer à bâtir sur les dynamiques initiées.

L'URPS a besoin de vous pour construire un système de santé mieux organisé, plus sûr et de meilleure qualité. Le 7 décembre, pensez à voter !

Bonne lecture et à bientôt.
Bien confraternellement.

Charles FAURÉ

Président de l'URPS Pharmacien PACA



Sensibilisation au suivi AVK

- ✓ 3 000 cartes postales au sein de réseaux de professionnels, d'associations de patients et aux équipes hospitalières
- ✓ 14 newsletters envoyées aux 1 930 pharmacies de la région PACA et à 300 pharmaciens hospitaliers
- ✓ 100 000 flyers pluriprofessionnels en cours de distribution

Promouvoir et valoriser les compétences du pharmacien d'officine dans l'organisation et l'amélioration de l'offre de soins

Pour être à l'écoute de vos problématiques quotidiennes, nous n'avons eu de cesse de **venir à votre rencontre et de recueillir vos sollicitations.**

Notre métier est en pleine mutation. Nous devons faire face, nous adapter et innover sans cesse pour que demain ne soit plus une menace. Les projets engagés depuis 5 ans valorisent avant tout nos **compétences d'accompagnement, d'analyse et de conseil en tant que professionnels de santé de proximité.**

Face aux enjeux que représentent les AVK (observance, mésusage, etc.), l'URPS a mené une large campagne de sensibilisation à destination de l'ensemble des professionnels de santé, au premier rang desquels les prescripteurs, ainsi que des patients pour mettre en valeur le dispositif d'entretien pharmaceutique en ville dans le parcours des patients.

La campagne **« J'ai rendez-vous chez mon pharmacien » et « Pour votre suivi, pensez aussi à votre pharmacie »** a rencontré l'enthousiasme des professionnels qui ont massivement relayé l'information. Nous avons également œuvré pour vous inscrire, pharmaciens d'officines, comme partenaires référents en sortie d'hôpital, notamment en matière de matériel médical.

Dans ce sens, un groupe de travail mis en place par l'ARS, œuvre à la réalisation d'ordonnances protocolées ; **celles-ci auront pour but de faciliter la prescription du matériel adapté que vous délivrez.** Cette initiative a reçu le soutien de l'OMEDIT PACA, l'Observatoire régional du Médicament en charge de promouvoir le bon usage des médicaments et la sécurité des patients.

L'URPS à travers votre expérience

Christine Duffaud pilote la MAIA, Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie, sur le Bassin Hyérois.

1/ L'URPS pour vous c'est quoi ?

L'URPS Pharmaciens est un interlocuteur privilégié et une force de propositions lors des réunions de concertation tactique et stratégique que nous organisons. Au niveau opérationnel, ces rencontres permettent aux acteurs des champs sanitaires, sociaux et médico sociaux de prendre ensemble des décisions pour faciliter le parcours des personnes âgées dépendantes et de leurs aidants.

2/ Qu'avez-vous réussi à construire ?

En 2015, nous avons pu valider une procédure commune d'orientation, construire un annuaire exhaustif des professionnels avec une fiche d'orientation, et initier des messageries sécurisées.

Dans notre projet, l'URPS promeut le Pharmacien d'officine comme l'un des acteurs de santé de proximité qui oriente les personnes âgées vers les professionnels qui peuvent répondre à leurs besoins.

Sur le bassin hyérois, la MAIA invite les Pharmaciens à prendre part à nos échanges interprofessionnels, pour connaître nos outils et échanger avec les différents acteurs intervenant auprès des personnes âgées.

3/ Quelles sont vos attentes ? Quelles perspectives pour l'URPS à l'avenir ?

En 2016, le projet impulsé par l'URPS sur notre territoire pour coordonner les soins en sortie d'hôpital pourrait être soutenu par un projet complémentaire départemental des Maia sur la mise en place d'une carte de coordination pour optimiser le retour à domicile, carte adjointe à la carte vitale des personnes âgées.



Dans le respect du libre choix du patient, **la fiche de coordination ville-hôpital** permet à ce dernier de désigner ses professionnels de santé libéraux et accompagnants afin de simplifier sa sortie d'hôpital. De même, l'URPS participe au groupe de travail sur la sortie d'hôpital de l'Institut d'oncologie Paoli-Calmettes. Et, dans le cadre du développement du traitement de chimiothérapie orale en ville, elle met en place un **dispositif de liaison renforçant le lien entre le pharmacien d'hôpital et le pharmacien de ville** en partenariat avec l'Institut Sainte Catherine d'Avignon.

Coordination

- ✓ 12 réunions décentralisées dans les départements de PACA
- ✓ PLUS DE 500 pharmaciens et collaborateurs informés et motivés
- ✓ plus de 15 participations aux réunions des plateformes de coordination,
- ✓ 8 réunions CME
- ✓ plus de 700 000 magazines seniors région (intégrant à chaque fois une double page sur le pharmacien d'officine) distribués

Prévention et sécurité : deux maîtres mots de l'URPS Pharmaciens.

L'URPS Pharmaciens s'engage pour la prévention et la sécurité

Nous nous sommes notamment engagés dans une **campagne de sensibilisation sur la contraception d'urgence auprès des adolescents et des jeunes adultes**. Des stylos à bannière identifiant les professionnels à contacter en cas de difficultés dans leur vie sexuelle, ont notamment été distribués aux collégiens de la région.

L'URPS s'engage également pour que les pharmaciens puissent accompagner leurs patients en toute sécurité. **Pour limiter les accidents iatrogéniques ainsi que les risques liés aux pratiques tout en facilitant les mécanismes d'alerte**, une action d'envergure a été menée autour des AVK auprès des autres professionnels de santé, ainsi que des établissements de santé et des médecins prescripteurs y compris spécialistes (cardiologues et angiologues notamment).

L'URPS dans la presse

Des multiples publications dans les revues *Le Pharmacien de France, Le Quotidien du Pharmacien, Nice Matin, Var Matin, Seniors Région, Notre Temps*, etc.

Prévention - Contraception

- ✓ 32 000 stylos à bannière produits et distribués dont 30 000 aux collégiens et 2000 aux intervenants
- ✓ 200 infirmières scolaires impliquées dans le département du 13
- ✓ 4 newsletters adressées à tous les pharmaciens d'officine du 13

Le flyer pluriprofessionnel élaboré en partenariat avec l'ensemble des représentants URPS, informe le patient sous anticoagulants de l'intervention et du rôle de chaque professionnel dans la mise en œuvre et le suivi de son traitement.

De même, l'URPS a travaillé avec **l'Association Asthme et Allergies pour sensibiliser les patients à leur suivi**. Dans ce cadre, vous avez été cent cinquante volontaires à recevoir les kits pharmaciens partenaires que nous avons constitués.

Dernière minute !

Les ordonnances types de perfusion à domicile sont enfin disponibles !

Elles facilitent la prescription du matériel, promeuvent le bon usage des médicaments et la sécurité des patients. Cette initiative a reçu le soutien de l'OMEDIT PACA.

N'hésitez pas à les télécharger sur leur site [http://omedit.e-santepaca.fr/!](http://omedit.e-santepaca.fr/)

cerifa
n° 14465/01

1.1.1. Ordonnance matériel pharmacien ou prestataire pose perfusion par système actif sur chambre implantable

Ordonnance bizonne
Articles L. 322-3, 3° et 4°, L. 324-1 et R. 161-45 du Code de la sécurité sociale

Identification du prescripteur
(nom, prénom et identifiant)

Identification de la structure
(nom, numéro de cabinet, de l'établissement ou de l'AM, PROSS ou SIRET)

Identification du patient
(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (surnom) et l'âge ou l'âge à compléter par le prescripteur)
n° d'immunisation (à compléter par l'assureur)

Prescriptions relatives à l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONÉRANTE)

Date :

Matériel pour perfusion par système actif sur chambre à cathéter implantable

1 aiguille de Huber II, tous les ... jours (maximum 3 par semaine) → LPP : 1145931

1 aiguille de Huber I, tous les ... jours → LPP : 1128713

... sets d'épuration (maximum 1 par 15 jours) → LPP : 1128328

... accessoires pour pose de la perfusion (1 par perfusion) → LPP : 1185668

Choix entre un système actif ambulatoire OUI un système actif fixe.

Système actif ambulatoire :

Location d'une pompe ambulatoire programmable de type..... pour... jours de cure → LPP : 1183333

Location d'un pousse seringue ambulatoire de type..... pour... jours de cure → LPP : 1144681

... accessoires spécifiques et de remplissage pour pompe ambulatoire, tous les... jours → LPP : 1195906

... accessoires spécifiques et de remplissage pour pousse seringue, tous les... jours → LPP : 1130420

Pied à sérum

à la location, < ou= 65 semaines → LPP : 1146349

à la location, > 65 semaines → LPP : 1126128

à l'achat → LPP : 1117982

Forfait de livraison, une seule fois à la mise en place → LPP : 1101312

Système actif fixe :

Location d'une pompe fixe programmable de type..... pour... jours de cure → LPP : 1171471

Location d'un pousse seringue fixe à 1 voie de type..... pour... jours de cure → LPP : 1138309

Location d'un pousse seringue fixe à 2 voies de type..... pour... jours de cure → LPP : 1122509

Forfait de mise à disposition pour pompe ou pousse seringue → LPP : 1185203

... accessoires spécifiques et de remplissage pour pompe fixe, tous les... jours → LPP : 1154739

... accessoires spécifiques et de remplissage pour pousse seringue, tous les... jours → LPP : 1130420

Traitement pour ... jour(s) Nombre de cases cochées :

Ordonnance renouvelable ... fois.

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'empêchement (articles 213-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal, articles L. 114-13 et L. 182-1-14 du Code de la sécurité sociale).



L'URPS à travers votre expérience

Françoise de Crozals est pharmacien hospitalier à l'Institut Sainte-Catherine d'Avignon avec lequel l'URPS Pharmaciens PACA poursuit un projet de coordination en chimiothérapie orale de ville.

1/ Qu'avez-vous réussi à construire avec l'URPS ?

Nous avons construit un projet sur la coordination ville-hopital permettant de créer du lien entre pharmaciens qu'ils soient officinaux ou hospitaliers.

2/ Quelles sont vos attentes ?

Quelles perspectives pour l'URPS à l'avenir ?

Nous attendons de pouvoir mener plus de projets en communs avec un seul objectif : le patient.

Notre volonté est de mieux prendre en charge nos patients et sécuriser leur prise en charge autant en hospitalisation qu'à leur domicile.



VOTRE URPS EN ACTION

L'URPS vous représente

En tant qu'institution représentative de tous les pharmaciens de PACA, **l'URPS participe aux événements santé de la région afin de porter la voix des pharmaciens** auprès des pouvoirs publics et du grand public. Nous étions présents par exemple au *Salon des Séniors d'Antibes* en juin 2015 et le serons lors des *Agoras de la Santé* les 8 et 9 octobre à Toulon.

Nous sommes allés **à la rencontre des autres professionnels de santé**, aussi bien pour élaborer des projets conjoints avec les **autres URPS** (AVK, sortie d'hôpital, Institut d'oncologie Sainte Catherine), que pour renforcer les liens avec **l'hôpital** (fédérations hospitalières, centres hospitaliers, médecins spécialistes, PUI...), pour **construire une démarche commune avec les associations de patients**, et promouvoir notre vision du système de santé auprès de toutes les **institutions représentatives** (caisses de sécurité sociale, ARS etc.)

Ces nombreuses rencontres, les rendez-vous avec l'ARS, les MAIA, la CRSA, le CRES, le CODAMU-TS et les réunions interprofessionnelles des URPS de PACA nous ont permis de **renforcer et étoffer le maillage avec l'ensemble des intervenants** au service d'une meilleure organisation de notre système de santé local.

Pour plus d'information sur votre URPS :
<http://urps-pharmaciens-paca.fr>

Pour contacter vos élus :
URPS Pharmaciens PACA
37-39 boulevard Vincent Delpuech
13006 Marseille
Tél. : 09 67 17 95 44
Fax : 04 86 010 020
urpspharmacienspaca@gmail.com

Du 30 novembre au 7 décembre 2015 : votez pour vos représentants !

L'URPS Pharmaciens PACA est composé de 15 pharmaciens élus par l'ensemble des pharmaciens de la région. Ces élus sont issus des différents syndicats de pharmaciens déclarés représentatifs.

Les modalités du vote :

Le vote est organisé par l'ARS PACA

Campagne : 23 novembre 2015 - 4 décembre 2015

L'envoi du matériel de vote et des indications relatives aux modalités du scrutin aux électeurs a lieu le lundi 30 novembre

Vote uniquement par correspondance jusqu'au 7 décembre 2015

Proclamation des résultats : 11 décembre 2015

L'URPS Pharmaciens PACA est composée de 15 pharmaciens élus par l'ensemble des pharmaciens de la région. Issus des différents syndicats de pharmaciens déclarés représentatifs, les élus conduisent des actions qui impactent l'ensemble de leur profession.

L'URPS Pharmaciens PACA est accompagnée par l'association SOINS COORDONNES – www.soinscoordonnes.fr / contact@soinscoordonnes.fr